

## ARTICLE 4 - RÈGLEMENT APPLICABLE LORS DES RENCONTRES

### ❖ 2<sup>ème</sup> TOUR :

Pour **chaque** épreuve de point et **chaque** épreuve de tir, la désignation des adversaires se fait par tirage au sort le gagnant choisit de débiter ou non.

Chaque joueur joue 10 boules, en alternance de 2 boules avec l'adversaire,

Tireurs et pointeurs sont des joueurs différents, 5 boules d'échauffement sont autorisées

### **Déroulement des épreuves, placement des boules et positions des joueurs:**

- a) **Nombre de boules : Chaque joueur utilise 4 boules. Il est interdit de changer une ou plusieurs boules pendant l'épreuve**
- b) **En toutes circonstances, les boules non jouées sont placées sur les porte-boule, du côté du jeu opposé à celui où sont tracées les cibles.**
- c) **En attendant son tour, l'adversaire ne doit pas gêner le joueur ; il se tient à l'écart, au fond du jeu, du côté opposé à celui où sont tracées les cibles.**
- d) **Avant ou après avoir joué sa boule, le joueur ne doit pas franchir la 1<sup>ère</sup> ligne (côté cibles), au risque de voir cette boule annulée**
- e) **Les boules sont remontées à la main par les ramasseurs après les points ou les tirs sur la cible 1 (2 boules) et la cible 3 (4 boules).**

### ❖ ÉPREUVE DE POINT :

Sur le même jeu les joueurs opposés doivent placer leur boule à l'intérieur des cibles matérialisées sur le terrain à l'intérieur du rectangle de 5 mètres par des cercles de 1.40 m. de diamètre.

Le centre du but est placé :

- **Cibles 1 et 3 :** à 0,70 m de la ligne latérale gauche et à 0,70 m de la 1<sup>ère</sup> ligne ou de la ligne maximum,
- **Cibles 2 et 4 :** à 0,70 m de la ligne latérale droite et à 0,70 m de la 1<sup>ère</sup> ligne ou de la ligne maximum,
- **Cible 5 :** au centre du rectangle de validité du but.

### **Dispositions propres à l'épreuve de point :**

- a) **Le joueur, avant de jouer une boule, peut pénétrer dans le rectangle central, sans boule en main, pour préparer une donnée (boucher un trou, égaliser le sable) dans la limite de la réglementation.**
- b) **Le ramasseur de boules, équipier du joueur, est autorisé à effacer les traces de boules dans les cibles et le rectangle de validité du lancement du but. Il ne peut pas pénétrer dans le rectangle central.**

La boule est jugée bonne si elle se trouve à l'intérieur de la cible, si son pourtour extrême ne dépasse pas le bord extérieur de la circonférence tracée sur le sol. Les deux joueurs pointent, l'un après l'autre, deux boules sur chaque cible puis passent à la suivante quel que soit le résultat...